



Pour mettre l'éducation au Canada à la portée du monde, et le monde à celle du Canada :

un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale à l'intention des provinces et des territoires



Réponse au Conseil de la fédération de la part des ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation et de l'Immigration

juin 2011



SOMMAIRE	5
A. INTRODUCTION	9
B. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	11
C. ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX AU CANADA	13
D. FAITS NOUVEAUX	17
E. CONSULTATIONS	20
F. PARAMÈTRES D'UN PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE	22
G. ACTIONS PROPOSÉES	25
H. CONCLUSION	30
I. RECOMMANDATIONS	32
APPENDICE A	33

SOMMAIRE

En reconnaissance des retombées positives qu'ont au Canada les étudiantes et étudiants internationaux, les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont, par l'entremise du Conseil de la fédération, demandé aux ministres de l'Éducation de travailler avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration pour élaborer plus à fond, pour juin 2011, un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale et d'y recenser les domaines d'investissement et les avenues de coopération fédérale-provinciale en matière de promotion. C'est ce plan qui est proposé dans le présent document.

Ce plan a été élaboré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], en partenariat avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration. Il s'applique à tous les secteurs de l'éducation. Bien qu'il traite beaucoup du recrutement des étudiantes et étudiants internationaux, il se penche également sur le maintien au Canada des effectifs étudiants internationaux après leurs études. Ce plan, qui cherche à compléter les activités en cours entreprises dans chaque instance par les gouvernements provinciaux et territoriaux et les établissements d'enseignement, cible les mesures que les provinces et les territoires peuvent prendre individuellement, collectivement et en partenariat avec le gouvernement fédéral. Enfin, il appuie non seulement les objectifs en matière d'éducation internationale et d'immigration, mais également ceux de la relance et du développement économiques ainsi que de l'amélioration de la compétitivité des provinces et des territoires.

Les aboutissements prévus d'un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale sont :

- une hausse des effectifs étudiants internationaux au Canada;
- une plus grande part du marché des étudiantes et étudiants internationaux;
- un plus grand nombre de possibilités pour les Canadiennes et Canadiens d'étudier à l'étranger;
- un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui demandent le statut de résident permanent au Canada après leurs études.

Pour y arriver, le plan propose diverses mesures qui visent à appuyer cinq objectifs précis.

Ce plan cible les mesures que les provinces et les territoires peuvent prendre individuellement, collectivement et en partenariat avec le gouvernement fédéral.



Objectif 1 – Accroître la compétitivité du Canada sur le marché international grâce à la promotion de l’image de marque Education au/ in Canada et à l’élaboration d’une identité mondiale qui témoigne de la valeur des possibilités éducationnelles offertes au Canada.

Actions

- Offrir des services d’approche directe aux étudiantes et étudiants potentiels et à leurs familles, ou financer les initiatives des provinces et des territoires qui offrent déjà ces services, et ce, grâce à un personnel qualifié en poste dans les bureaux de l’image de marque Education au/in Canada situés dans les marchés clés.
- Mettre en œuvre une stratégie de publicité et de valorisation de l’image de marque dans les marchés étrangers clés, en complément des campagnes menées individuellement par les instances et les établissements d’enseignement.
- Fournir à l’image de marque une présence accrue sur le Web grâce aux médias sociaux.
- Fournir à l’image de marque une visibilité plus grande et plus cohérente aux conférences et aux événements commerciaux internationaux sur l’éducation.

Objectif 2 – Renforcer l’efficacité et la transparence des processus auxquels doivent se soumettre les étudiantes et étudiants internationaux pour obtenir les permis nécessaires pour voyager et étudier au Canada et y demeurer après l’obtention de leur diplôme.

Actions

- Travailler avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et d’autres partenaires pour renforcer le Programme des étudiants internationaux et d’autres initiatives en matière d’immigration qui touchent les étudiantes et étudiants étrangers.
- Travailler avec CIC pour explorer des façons de faciliter le traitement des visas dans les marchés clés, en faisant fond sur la réussite du Programme des partenaires étudiants.
- Veiller à ce que les niveaux annuels d’immigration prévus prennent en compte les étudiantes et étudiants qui souhaitent rester de façon permanente au Canada.
- Élargir les possibilités de travail hors campus et après l’obtention du diplôme pour les étudiantes et étudiants internationaux.

Objectif 3 – Protéger et améliorer la réputation du Canada en tant que fournisseur de possibilités éducationnelles de haute qualité.

Actions:

- Élaborer un sondage périodique auprès des étudiantes et étudiants internationaux au Canada sur leur niveau de satisfaction en ce qui concerne leurs études, leur situation financière, leur perception quant à leur sécurité et leur qualité de vie au Canada ainsi que leurs plans après l'obtention de leur diplôme.
- Mettre au point du matériel de communication qui, dans un langage s'adressant à un public international, traite de la nature des régimes canadiens d'assurance de la qualité dans tous les secteurs de l'éducation.
- Mettre en commun les renseignements sur les principales pratiques canadiennes et internationales pour soutenir les étudiantes et étudiants internationaux.
- Collaborer avec CIC afin de trouver un équilibre entre la nécessité d'empêcher les entrées frauduleuses au Canada et la nécessité d'éliminer les obstacles à l'entrée au pays des étudiantes et étudiants internationaux légitimes.

Objectif 4 – Offrir aux fournisseurs d'éducation les données et l'information nécessaires pour qu'ils puissent répondre aux besoins de leur clientèle, réagir à l'évolution des marchés et évaluer l'accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui suivent leurs études et obtiennent leur diplôme.

Actions:

- Fournir des données, de l'information commerciale et un appui aux responsables des gouvernements et aux établissements d'enseignement au Canada pour leur permettre de réagir plus rapidement et d'adapter leurs activités de promotion.
- Effectuer régulièrement des études de marché afin de mieux comprendre les désirs et les priorités des éventuels étudiantes et étudiants internationaux et de leurs familles et de tester la reconnaissance de l'image de marque de l'éducation au Canada et de son message.
- Consolider les sources de données pancanadiennes sur les effectifs et l'obtention du diplôme chez les étudiantes et étudiants internationaux.

Objectif 5 – Offrir davantage de possibilités d'études à l'étranger aux étudiantes et étudiants canadiens.

Actions

- Dresser un plan que les instances pourraient utiliser afin de faire augmenter de façon marquée d'ici 10 ans la proportion de leur population étudiante qui poursuit des études à l'étranger et de faire passer le message selon lequel une expérience éducative internationale fait de plus en plus partie intégrante des compétences de base attendues des diplômées et diplômés canadiens au XXI^e siècle.
- Tisser un réseau de Canadiennes et Canadiens qui vivent, étudient et travaillent à l'étranger et qui peuvent servir d'ambassadrices et d'ambassadeurs de la mobilité étudiante internationale.
- Proposer des mesures pour accroître le nombre de Canadiennes et Canadiens qui étudient en Chine, dans le contexte de la Deuxième Consultation à haut niveau sur une coopération en éducation entre les provinces et les territoires du Canada et la République populaire de Chine, d'une façon qui convient à chaque province et à chaque territoire.

Les actions décrites ci-dessus ont fait l'objet d'un travail préliminaire d'évaluation des coûts, sont assujetties à l'affectation des crédits, et pourraient être mises en œuvre dans le cadre de phases d'investissement.

Recommandations

Les ministres de l'Éducation et les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration recommandent :

- que les premiers ministres acceptent les actions, les domaines d'investissement et les possibilités de coopération fédérale-provinciale/territoriale proposés précédemment comme base d'un plan d'action pancanadien pour la promotion de l'éducation internationale;
- que les ministres de l'Éducation et les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration amorcent immédiatement la mise en œuvre de ce plan, de la façon la plus exhaustive possible, dans les limites des ressources actuelles;
- que les ministres de l'Éducation et les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration continuent les discussions avec les ministres fédéraux de l'Immigration et du Commerce international dans l'optique de faire correspondre les initiatives fédérales concernant les étudiantes et étudiants internationaux aux priorités décrites dans le présent plan d'action.

A. INTRODUCTION

Partout dans le monde, l'éducation est de plus en plus reconnue comme le moteur du développement économique, social et personnel. Cette reconnaissance se traduit par une augmentation de la demande d'accès aux meilleurs systèmes d'éducation de la planète et, par conséquent, donne lieu à une plus grande mobilité étudiante ainsi qu'à un désir plus marqué d'apprendre de l'expérience des pays en tête de peloton. Parallèlement, la mobilité accrue des gens, du savoir et de l'information entraîne une prolifération des réseaux universitaires mondiaux et la création d'un environnement où la découverte et l'innovation profitent à ceux qui sont les mieux aptes à réunir les meilleurs talents du pays et les chercheuses et chercheurs étrangers les plus réputés.

Dans les efforts qu'il déploie pour attirer des étudiantes et étudiants des quatre coins du monde, le Canada se trouve en concurrence avec de nombreux autres pays. Cette concurrence devrait s'intensifier à mesure que les avantages du recrutement des étudiantes et étudiants internationaux seront plus largement reconnus et que la demande pour cette clientèle augmentera. Selon les prévisions, le nombre de personnes qui étudient hors de leur pays passera de 1,8 million à 7,2 million d'ici 2025¹.

Par conséquent, et en reconnaissance des retombées positives qu'ont au Canada les étudiantes et étudiants internationaux, les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont, par l'entremise du Conseil de la fédération, demandé aux ministres de l'Éducation de travailler avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration pour élaborer plus à fond, pour juin 2011, un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale et d'y recenser les domaines d'investissement et les avenues de coopération fédérale-provinciale en matière de promotion. C'est ce plan qui est proposé dans le présent document.

Ce plan a été élaboré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], en partenariat avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration. Il tient compte des discussions sur l'éducation internationale tenues entre septembre 2010 et février 2011 au sein des instances et entre celles-ci. Il se fonde également sur les résultats des consultations menées auprès des parties qui s'intéressent à l'éducation internationale ainsi qu'entre les provinces et les territoires et le gouvernement fédéral.

Dans les efforts qu'il déploie pour attirer des étudiantes et étudiants des quatre coins du monde, le Canada se trouve en concurrence avec de nombreux autres pays.

¹ IDP Education Australia, *Global student mobility 2025: forecasts of the global demand for international higher education, 2002*higher education.

Ce plan s'applique à tous les secteurs de l'éducation. Bien qu'il traite beaucoup du recrutement des étudiantes et étudiants internationaux, il se penche également sur le maintien au Canada des effectifs étudiants internationaux après leurs études. Ce plan, qui cherche à compléter les activités en cours entreprises dans chaque instance par les gouvernements provinciaux et territoriaux et les établissements d'enseignement, cible les mesures que les provinces et les territoires peuvent prendre ensemble ou en partenariat avec le gouvernement fédéral, et non sur les mesures susceptibles d'être plus fructueuses lorsque prises individuellement par chaque instance. Enfin, il appuie non seulement les objectifs en matière d'éducation internationale et d'immigration, mais également ceux de la relance et du développement économiques ainsi que de l'amélioration de la compétitivité des provinces et des territoires.

B. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La promotion à l'étranger des systèmes d'éducation au Canada nécessite la participation de multiples acteurs, non seulement celle des ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation et des établissements d'enseignement, mais également celle des ministères de l'Immigration des deux ordres de gouvernement et des ministères fédéraux responsables des affaires étrangères, du commerce international et du développement international. Parallèlement, les provinces et les territoires se font mutuellement concurrence pour recruter les effectifs étudiants sur le marché international, un fait qui limite le potentiel d'une action concertée. Le défi au Canada consiste donc à coordonner de façon multilatérale les efforts gouvernementaux pour promouvoir ses systèmes d'éducation à l'étranger. Des parties intéressées se plaignent régulièrement que le manque de coordination nuit aux efforts de promotion et, faute d'une perspective collective claire quant à la procédure à suivre, souhaiteraient même que le gouvernement fédéral exerce un plus grand leadership dans ce domaine.

Dans ce contexte, il importe que les provinces et les territoires ouvrent la voie dans le domaine de la promotion sur la scène internationale des systèmes d'éducation au Canada. Sous l'égide de l'image de marque commune Education au/in Canada, et avec l'appui de l'infrastructure maintenue sur les marchés étrangers par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), la promotion de l'éducation au Canada peut être faite efficacement par l'entremise des diverses stratégies provinciales et territoriales, qui sont alignées sur les priorités de chaque instance. Contrairement aux pays dotés de stratégies centralisées, le Canada, de par son caractère fédéral, devrait être en mesure de profiter de multiples stratégies qui font appel à diverses approches et qui ciblent différents marchés y compris les deux marchés constitués des gens qui souhaitent étudier en anglais et de ceux qui désirent étudier en français, et ce, tout en tirant parti des avantages offerts par l'image de marque commune.

Les provinces et les territoires doivent coopérer ensemble pour faire en sorte que l'éducation canadienne soit présente et visible lorsqu'il faut parler d'une seule voix de l'éducation aux gouvernements étrangers ou aux organisations internationales, en collaboration avec le gouvernement fédéral.

il importe que les provinces et les territoires ouvrent la voie dans le domaine de la promotion sur la scène internationale des systèmes d'éducation au Canada.

Bien que les provinces et les territoires élaborent et déploient leurs propres stratégies en fonction de leurs priorités respectives, ils doivent néanmoins veiller à ce que la promotion de l'éducation internationale au Canada soit suffisamment coordonnée. Pour ce faire, il faut :

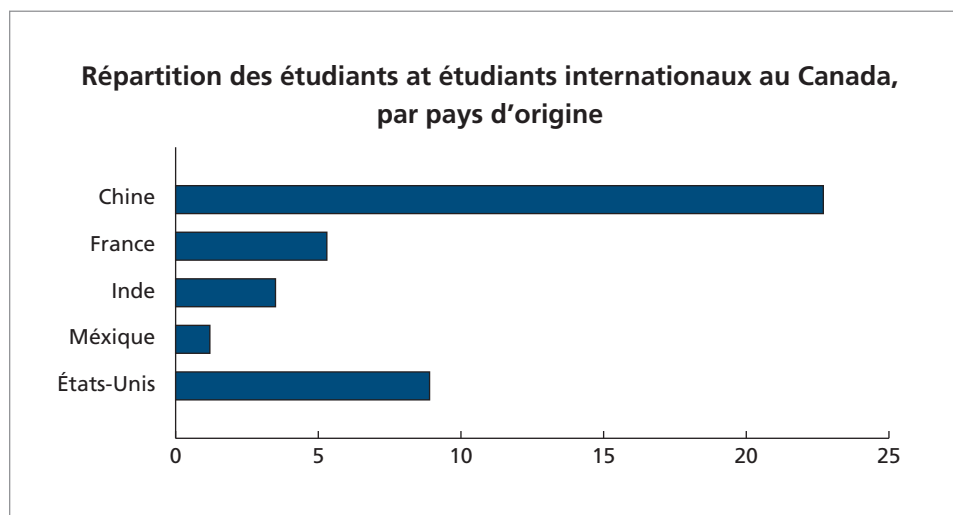
1. que les ministres de l'Éducation travaillent au sein du CMEC pour mettre en place le partenariat de l'image de marque Education au/in Canada avec le MAECI;
2. que les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration concernés travaillent avec CIC pour répondre aux préoccupations à l'égard du processus d'immigration;
3. que les provinces et les territoires travaillent au sein du CMEC pour mettre en œuvre la stratégie internationale du CMEC, qui vise à accroître la visibilité et à affermir la réputation des établissements d'enseignement et des programmes d'éducation provinciaux et territoriaux à l'étranger;
4. que les ministres de l'Éducation et de l'Immigration fassent en sorte que l'objectif d'accroître les effectifs étudiants internationaux au Canada soit réalisé sans que ne soit compromise l'intégrité des systèmes d'immigration.

C. ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX AU CANADA

En 2008, 178 227 étudiantes et étudiants internationaux² ont séjourné au Canada pendant au moins six mois (long terme), injectant ainsi plus de 6,5 milliards de dollars dans l'économie du pays. De ce nombre, 42 154 étaient originaires de la Chine et 27 440 étaient originaires de la Corée du Sud. Près de 40 p. 100 des recettes ainsi générées provenaient des étudiantes et étudiants internationaux de deux pays : la Chine (1 300 856 778 \$) et la Corée du Sud (846 788 205 \$)³.

Plus de 71 p. 100 de l'ensemble des étudiantes et étudiants étrangers au Canada en 2008 poursuivaient des études postsecondaires ou suivaient une formation dans les métiers; 42,2 p. 100 étudiaient au niveau universitaire, une augmentation par rapport aux 38 p. 100 enregistrés en 2000. Des étudiantes et étudiants internationaux inscrits à des programmes d'éducation postsecondaire au Canada, 45 p. 100 sont originaires de l'Asie et 22,7 p. 100 sont originaires de la Chine.

En 2008, 178 227 étudiantes et étudiants internationaux² ont séjourné au Canada pendant au moins six mois, injectant ainsi plus de 6,5 milliards de dollars dans l'économie du pays.



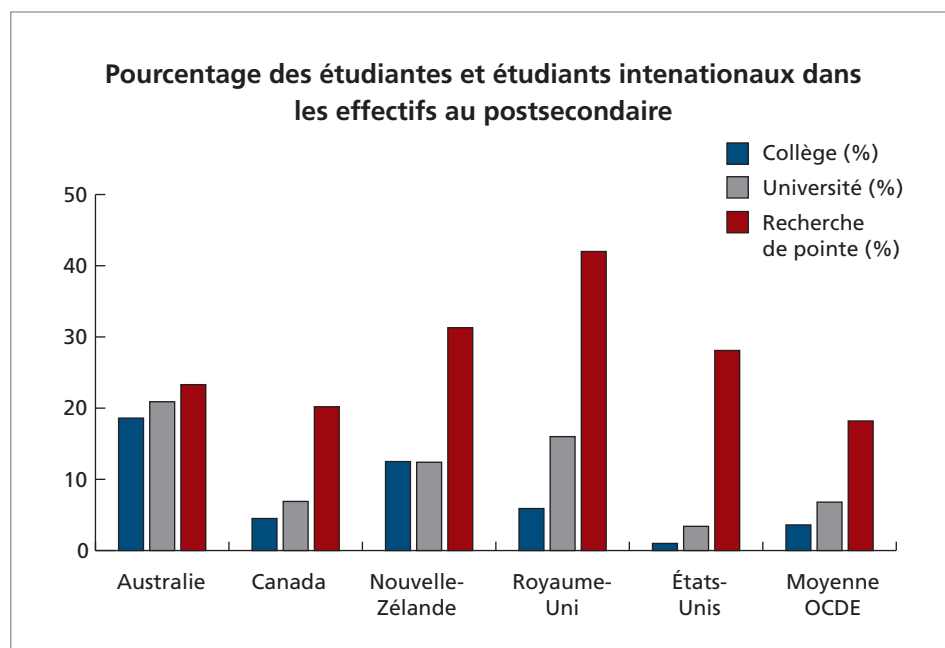
Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2010 : les indicateurs de l'éducation*, tableau C2.2.

² Par « étudiantes et étudiants internationaux » on entend les étudiantes et étudiants qui ne possèdent ni la citoyenneté ni le permis de résidence permanente du pays où ils étudient. Les « étudiantes et étudiants étrangers » sont ceux qui suivent un programme d'études dans un pays dont ils n'ont pas la citoyenneté; au Canada, cette catégorie englobe les résidentes et résidents permanents.

³ Roslyn Kunin & Associates, Inc., *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada : rapport final*, 2000 (consulté le 16 août 2010). Sur Internet : http://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/RKA_IntEd_Report_fra.pdf.

Le Canada occupe 4 % du marché mondial des étudiantes et étudiants internationaux, comparativement à 7 % pour l'Australie, à 12 % pour le Royaume-Uni et à 20 % pour les États-Unis⁴.

Au Canada, les étudiantes et étudiants internationaux représentent 6,5 p. 100 des effectifs au postsecondaire; la moyenne de l'OCDE est de 6,7 p. 100.



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2010 : les indicateurs de l'éducation*, tableau C2.1.

Le Canada occupe 4 p. 100 du marché mondial des étudiantes et étudiants internationaux, comparativement à 7 p. 100 pour l'Australie, à 12 p. 100 pour le Royaume-Uni et à 20 % pour les États-Unis⁴. Entre 2003 et 2007, la population d'étudiantes et d'étudiants internationaux au Canada a augmenté de 6 p. 100, tandis que l'Australie a augmenté la sienne de 41 p. 100, le Royaume-Uni de 89 p. 100 et les États-Unis de 27 p. 100⁵. D'importants gains réels dans le recrutement des étudiantes et étudiants étrangers ont été enregistrés au niveau universitaire (une hausse de presque 27 p. 100) et dans d'autres établissements postsecondaires⁶ (une hausse de 158 p. 100). Le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers du niveau primaire-secondaire a augmenté plus modestement, alors que le nombre de ceux suivant des études et une formation dans les métiers a chuté de 33 p. 100 pendant la même période⁷.

4 Association des collèges communautaires du Canada, *La crise démographique et la pénurie de compétences avancées au Canada : des travailleurs sans emploi et des emplois sans travailleurs*, mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations pré-budgétaires de 2011, 2010 (consulté le 17 janvier 2011). Sur Internet : http://www.accc.ca/ftp/briefs-memoires/201008_FinanceBrief-fr.pdf.

5 *Ibid.*

6 Citoyenneté et Immigration Canada, *Glossaire des termes et concepts* (consulté le 17 février 2011). Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/glossaire.asp>.

7 Citoyenneté et Immigration Canada, « Canada – Entrées totales d'étudiants étrangers selon le sexe et le niveau d'études » (consulté le 17 février 2011). Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/temporaires/17.asp>.

Malgré l'augmentation générale du nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers au Canada, il n'est pas certain que le Canada fasse le maximum pour conquérir sa part du marché des étudiantes et étudiants internationaux⁸.

Les étudiantes et étudiants internationaux au Canada enrichissent les écoles, les universités, les collèges et les collectivités où ils vivent et étudient, et ils contribuent à la qualité des expériences éducationnelles pour l'ensemble de la population étudiante du pays. Les services d'éducation destinés aux étudiantes et étudiants internationaux soutiennent 64 940 emplois au Canada. En 2008, les étudiantes et étudiants internationaux qui ont suivi des études de courte ou longue durée ont dépensé plus de 6,5 milliards de dollars en droits de scolarité, en frais d'hébergement et en dépenses discrétionnaires, et ils ont généré plus de 291 millions de dollars en recettes publiques.

Les avantages économiques pour le Canada du recrutement des effectifs étudiants étrangers ne se limitent pas aux retombées immédiates en matière de dépenses et d'emplois. Comme d'autres pays, le Canada est aux prises avec d'énormes pressions démographiques en raison du vieillissement de sa population et du départ à la retraite des enfants du baby-boom. Les contraintes sur l'infrastructure sociale du pays qu'entraînent ces changements exerceront des pressions sur les budgets publics. Outre l'amélioration de l'accès et des résultats pour les étudiantes et étudiants du Canada, une des solutions consiste à accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers au Canada, à encourager certains d'entre eux à demeurer au pays et à faciliter leur immigration.

De nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants étrangers qui ont obtenu leur diplôme au Canada demandent à rester au Canada en permanence au titre de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC). CIC a accepté 2544 demandes au titre de la CEC en 2009. Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires sont eux aussi nombreux à être sélectionnés pour demeurer en permanence au Canada dans le cadre des programmes des candidates et candidats des provinces (PCP)⁹.

Les étudiantes
et étudiants
internationaux au
Canada enrichissent
les écoles, les
universités, les collèges
et les collectivités où
ils vivent et étudient.

⁸ Association des collèges communautaires du Canada, *La crise démographique et la pénurie de compétences avancées au Canada : des travailleurs sans emploi et des emplois sans travailleurs*, mémoire présenté en 2010 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations pré-budgétaires de 2011 (consulté le 17 janvier 2011). Sur Internet : http://www.accc.ca/ftp/briefs-memoires/201008_FinanceBrief-fr.pdf

⁹ Citoyenneté et Immigration Canada, « Pour soutenir l'économie, le gouvernement du Canada a maintenu un taux d'immigration historiquement élevé en 2009 », 13 mai 2010. Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2010/2010-05-13.asp>.

D. FAITS NOUVEAUX

Le Conseil de la fédération demande l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale, et ce, au moment où l'éducation internationale gagne en importance aux yeux des gouvernements provinciaux et territoriaux, des écoles et des établissements d'enseignement postsecondaire, qui cherchent à accroître les effectifs, à former des étudiantes et étudiants sensibilisés aux enjeux planétaires et à tirer parti des débouchés partout dans le monde. Par conséquent, ce plan d'action tient compte de plusieurs importants faits nouveaux au chapitre de l'éducation internationale. Une grande partie des activités provinciales et territoriales de promotion de l'éducation internationale est entreprise individuellement par les instances et les établissements d'enseignement. L'objet du présent document n'est pas de résumer les faits nouveaux propres à chacune des instances.

i. Image de marque Education au/in Canada

La recherche montre que le « pays » est la principale considération dans la prise de décision des gens à la recherche d'une destination d'études internationales¹⁰. Il fallait une image de marque de l'éducation au Canada pour que les gouvernements, les établissements d'enseignement et les parties intéressées puissent communiquer aux étudiantes et étudiants internationaux un message cohérent qui traite des facteurs déterminants dans le choix d'une destination d'études internationales (qualité de l'éducation, reconnaissance des grades sur la scène internationale et cadre de vie et d'études agréable) et qui mette en valeur les éléments qui distinguent le Canada sur le marché (facilité d'obtention du visa, abordabilité des droits de scolarité et du coût de la vie et possibilités de travail et d'immigration).

L'image de marque Education au/in Canada, mise au point par les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, s'adresse aux étudiantes et étudiants internationaux qui souhaitent suivre une éducation de qualité dans un environnement propice à la réalisation de leur plein potentiel. Elle fait la promotion d'une expérience culturelle unique dans un cadre sécuritaire, diversifié et splendide. L'image de marque promet aux étudiantes et étudiants que les diplômes obtenus au Canada seront reconnus mondialement.

Depuis septembre 2009, l'image de marque est accessible à 108 établissements d'enseignement et associations non gouvernementales autorisés. Elle a été présentée à 150 événements dans 70 pays.

L'aide financière accordée par le gouvernement fédéral pour le déploiement de l'image de marque Education au/in Canada prendra fin en 2012.

¹⁰ À titre d'exemple, voir : British Council, *PMI2 Overview: The Prime Minister's Initiative for International Education* (consulté le 16 février 2011). Sur Internet : <http://www.britishcouncil.org/eumd-pmi2-overview.htm>.

ii. *Faits nouveaux en matière d'immigration*

D'importants progrès ont été réalisés pour consolider le partenariat fédéral-provincial/territorial dans la gestion de l'immigration. La table fédérale-provinciale/territoriale des ministres de l'Immigration poursuit son travail¹¹. Le désir des provinces et des territoires d'influer sur toutes les facettes du processus d'immigration, depuis le recrutement jusqu'à l'intégration, est toujours plus grand.

Cette coopération plus étroite a notamment donné lieu à l'élaboration d'une vision fédérale-provinciale/territoriale¹² de l'immigration, une vision qui englobe les objectifs stratégiques suivants en matière de recrutement et de maintien des effectifs étudiants internationaux :

- Faire en sorte que le Canada soit concurrentiel par rapport aux autres destinations d'études pour ce qui est du recrutement des résidentes et résidents permanents, des investisseurs, des entrepreneurs, des travailleuses et travailleurs temporaires et des étudiantes et étudiants internationaux.
- Améliorer la structure et la gestion des diverses catégories de l'immigration permanente aussi bien que temporaire, et ce, pour tirer de plus solides avantages économiques.

En outre, la coopération s'est resserrée dans la planification des niveaux d'immigration pour l'établissement des objectifs des programmes des candidates et candidats des provinces (PCP) et de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), qui permettent aux étudiantes et étudiants internationaux de demeurer au Canada.

Plus récemment, le CIC a amorcé, avec les provinces et les territoires, une réflexion afin d'améliorer le Programme des étudiants internationaux. Les changements qui font l'objet de ces pourparlers visent :

- à veiller à ce que les candidates et candidats soient inscrits à des établissements légitimes et poursuivent effectivement des études;
- à protéger le profil et l'image du Canada comme destination d'études internationales de choix.

Les provinces et les territoires travaillent pour assurer un juste équilibre entre l'objectif qui consiste à consolider l'intégrité du programme et celui de

Le Canada a la possibilité de se distinguer en tant que pays offrant une éducation de haute qualité, des coûts relativement abordables et un fort niveau d'aisance quant à la diversité culturelle.

¹¹ Le Québec siège à cette table à titre d'observateur.

¹² Le Québec exerce lui-même la maîtrise d'œuvre à l'égard des politiques, des programmes et des services qui relèvent de la responsabilité de son gouvernement en matière d'immigration, conformément à l'Accord Canada Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains. Par conséquent, il ne s'estime pas lié par les décisions fédérales-provinciales-territoriales sur ces questions.



l'élimination des obstacles au recrutement et au maintien au pays d'étudiantes et d'étudiants internationaux et d'immigrantes et d'immigrants hautement qualifiés.

Divers efforts pour retenir au Canada les étudiantes et étudiants internationaux talentueux ont porté fruit grâce à une utilisation mieux intégrée des PCP et aux initiatives originales lancées aux termes d'ententes sur l'immigration, tel le projet pilote de la Colombie-Britannique qui vise à accorder un permis de travail post-diplôme aux étudiantes et étudiants internationaux qui terminent leurs études à certains établissements choisis. Les provinces et les territoires continuent à réaliser des progrès dans leurs efforts pour faciliter la mobilité et la participation des immigrantes et immigrants au marché du travail, et ce, grâce à une meilleure reconnaissance des titres et des diplômes étrangers.

iii. Faits nouveaux dans les pays concurrents

Divers faits nouveaux dans les pays auxquels le Canada fait concurrence pour le recrutement des étudiantes et étudiants internationaux ouvrent la voie à des initiatives de promotion canadiennes fructueuses :

- L'Australie a essuyé d'importants revers depuis 2009, attribuables en partie à des incidents fâcheux dont ont parlé les médias et qui ont impliqué des étudiantes et étudiants indiens. Le contingent d'étudiantes et d'étudiants internationaux a chuté de 20 p. 100 par rapport à l'année dernière.
- Pour restreindre l'immigration, le Royaume-Uni a annoncé qu'il limiterait le nombre de visas d'études. Cette mesure aura certainement une incidence, notamment pour les gens qui cherchent à poursuivre des études avant le niveau universitaire. Le Royaume-Uni a de plus annoncé qu'il augmenterait de façon substantielle les droits de scolarité.
- Les États-Unis demeurent une destination prisée pour la poursuite d'études postsecondaires, mais le pays est également réputé pour l'importance des coûts assumés par les étudiantes et étudiants, des coûts qui vraisemblablement devraient continuer d'augmenter.

Le Canada a donc la possibilité de se distinguer en tant que pays offrant une éducation de haute qualité, des coûts relativement abordables et un fort niveau d'aisance quant à la diversité culturelle.

iv. Consortium canadien pour le marketing international de l'éducation (CCMIE)

En 2009, cinq organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation, soit l'Association des collèges communautaire du Canada (ACCC), l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), l'Association canadienne des

écoles publiques – International (ACEPI), le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et Langues Canada (LC), se sont regroupées pour créer le Consortium canadien pour le marketing international de l'éducation (CCMIE). Le CCMIE coordonne les efforts déployés par ces cinq organisations pour défendre leurs intérêts et exerce de nombreuses pressions sur le gouvernement fédéral pour l'amener à investir de nouveaux fonds (environ 20 millions de dollars par année) dans la promotion de l'éducation auprès des étudiantes et étudiants internationaux. Le CMEC a accepté de siéger à titre d'observateur aux réunions du comité directeur du CCMIE.

v. Faits nouveaux au gouvernement fédéral

Dans son budget présenté à la Chambre des communes le 22 mars 2011, le gouvernement fédéral s'engageait à investir 10 millions de dollars sur deux ans « pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie internationale en matière d'éducation qui rehaussera l'attrait du Canada comme pays de choix où poursuivre des études et effectuer des recherches de renommée mondiale ». Ces fonds devraient servir à la promotion et au marketing, à la représentation dans des marchés clés et au travail sur l'information commerciale¹³. Le budget n'a pas pu être adopté avant la dissolution du parlement.

Le budget ne signalait pas la nécessité d'avoir une collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'éducation internationale. Le budget poursuivait en proposant la mise sur pied d'un « groupe consultatif [...] chargé de présenter des recommandations au ministre des Finances et au ministre du Commerce international au sujet de cette stratégie et de définir la contribution de chacun des partenaires », sans mentionner si les provinces et les territoires seraient concernés par ce processus ni le rôle qu'ils pourraient jouer.

vi. Faits nouveaux au CCSME

La présidente du Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation (CCSME) a demandé au sous-ministre du Commerce international que les paramètres du financement du gouvernement fédéral demeurent souples de sorte que les nouveaux fonds puissent être affectés en fonction des priorités que les provinces et les territoires ont établies dans le plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale et de manière à appuyer leurs initiatives.

¹³ Dans ce budget, le gouvernement s'engageait également à modifier les critères d'admissibilité pour l'obtention de crédits d'impôt et pour les prestations des programmes de REEE pour les étudiantes et étudiants canadiens faisant leurs études à l'étranger dans le cadre de programmes d'enseignement postsecondaire de courte durée. Ces changements coûteraient 10 millions de dollars de plus par an.

E. CONSULTATIONS

Consultations auprès des parties intéressées

Les membres provinciaux et territoriaux du Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation (CCFPAIE) – un comité du CMEC – ont convié les parties intéressées pancanadiennes et provinciales du secteur de l'éducation, les agences de promotion de l'éducation et les autres parties intéressées à une réunion de consultation sur l'éducation internationale. Cette réunion s'est déroulée le 30 novembre 2010 à Ottawa. Les parties intéressées qui ne pouvaient être présentes à la réunion et celles désireuses de présenter des commentaires plus détaillés pouvaient répondre par écrit.

Plusieurs grands thèmes ont pu être dégagés de ce processus de consultation :

- **Besoin de leadership** – Les parties intéressées ont insisté sur l'importance de parler d'une seule voix et d'adopter une approche pancanadienne exhaustive en matière de promotion internationale. D'autres ont signalé l'importance d'une approche coordonnée entre les divers secteurs gouvernementaux (tels ceux de la santé, du travail, de l'éducation et de l'immigration).
- **Image de marque solide** – Bien que l'image de marque Education au/in Canada soit une initiative fructueuse, les parties intéressées ont signalé qu'elle serait un outil de promotion encore plus efficace si l'on élargissait les critères d'admissibilité pour son utilisation, si l'on repensait le site Web et si l'on continuait d'évaluer son succès.
- **Visibilité accrue** – Les parties intéressées ont signalé qu'il serait peut-être productif de promouvoir de façon stratégique l'éducation au Canada par l'entremise d'initiatives conventionnelles de promotion, par exemple, par de la publicité dans les grandes publications imprimées, par l'achat de publicité à la radio et à la télévision ainsi que par des affiches et des panneaux-réclames dans les marchés clés.
- **Présence physique à l'étranger** – Les parties intéressées ont souligné l'importance d'une présence à l'étranger pour appuyer la promotion de l'éducation au Canada. Elles ont suggéré d'implanter dans les marchés stratégiques des quatre coins du monde des bureaux chargés de conseiller les étudiantes et étudiants, de promouvoir l'image de marque pancanadienne et d'offrir leur expertise aux délégations du Canada en visite dans leur région.

- Augmentation des investissements – Les parties intéressées ont insisté sur l'importance d'obtenir un financement, notamment pour promouvoir l'image de marque.
- Processus simplifié de délivrance des visas – Les parties intéressées ont signalé qu'il était difficile pour les candidates et candidats internationaux d'obtenir un permis d'études dans un délai raisonnable et que cette situation était un important obstacle. Plusieurs d'entre elles ont recommandé une plus grande transparence à l'intérieur du système, de sorte que les étudiantes et étudiants potentiels comprennent mieux le processus à suivre pour obtenir un visa, étudier au Canada et s'établir ici une fois leurs études terminées.

F. PARAMÈTRES D'UN PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les parties intéressées du secteur de l'éducation internationale conviennent que . . . le temps est venu d'agir de façon plus concertée pour promouvoir sur la scène internationale l'éducation au Canada comme premier choix pour la poursuite d'études.

Bien que l'image de marque Education au/in Canada ait été lancée avec succès, elle n'est pas encore utilisée à son plein potentiel dans le cadre d'une campagne exhaustive de promotion. Après la création de cette image de marque et l'établissement de processus pour en gérer l'accès auprès des établissements d'enseignement, la prochaine étape consiste à l'utiliser efficacement pour qu'elle soit associée aux possibilités éducationnelles qu'offre le Canada sur le marché international. Ce point est particulièrement pertinent à une discussion sur les secteurs d'investissement et les possibilités d'une coopération fédérale-provinciale.

Pour être fructueux, un plan de promotion doit cependant être exhaustif et cibler les domaines qui appuient la promotion de l'image de marque. Par exemple :

- Les efforts de promotion de l'éducation au Canada comme premier choix seront stériles si les demandes de visa des personnes désireuses d'étudier au Canada ne peuvent être traitées dans un délai raisonnable. L'image de marque du Canada doit compter sur une infrastructure et un régime de réglementation qui appuient et ne compromettent pas le message qu'elle communique aux étudiantes et étudiants au sujet de l'attrait du Canada comme destination d'études. Le plan reconnaît que le déploiement des activités liées à l'immigration nécessitera la mise à contribution et la coopération de CIC, et ce, dans le respect des relations qu'entretiennent les provinces et les territoires avec ce ministère.
- Dans un marché mondial très compétitif, le Canada doit déployer autant d'efforts que les autres pays pour mettre en valeur la grande qualité des possibilités éducationnelles qu'il offre. Pour ce faire, il importe notamment que l'information soit claire sur l'assurance de la qualité au Canada et les progrès réalisés au chapitre de la reconnaissance des titres et des diplômes étrangers. De plus, les provinces et les territoires doivent travailler ensemble pour protéger la réputation du Canada en effectuant un suivi auprès des étudiantes et étudiants internationaux et en cherchant à prévenir les risques potentiels.

- Aucune activité promotionnelle ne peut réussir sans analyses du marché ni information sur les tendances et la performance sur le marché. C'est pourquoi les ministres de l'Éducation ont besoin de données actuelles et complètes sur la mobilité des étudiantes et étudiants internationaux, sur le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux au Canada et sur leur cheminement jusqu'à la fin de leur programme d'études.
- De plus en plus, la mobilité étudiante internationale est une autoroute à deux sens. Pour demeurer innovateur et économiquement concurrentiel, le Canada doit non seulement attirer les meilleurs talents mais également exposer sa propre population étudiante aux réseaux et aux expériences d'apprentissage qui existent à l'étranger. En outre, les Canadiennes et Canadiens qui étudient à l'étranger sont souvent les meilleurs ambassadeurs et ambassadrices des possibilités éducationnelles offertes au Canada. Dans une perspective plus stratégique, de nombreux pays sont de plus en plus réticents à l'idée de tisser des liens avec des pays qui recherchent exclusivement un mouvement à sens unique des effectifs étudiants¹⁴.

La majorité des mesures prises dans ces domaines doivent être provinciales-territoriales ou être coordonnées avec le gouvernement fédéral. Les efforts de recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux au Canada seront déployés par les provinces et les territoires et par les divers établissements d'enseignement, qui mettent en œuvre des stratégies répondant à leurs propres priorités. Un plan d'action pancanadien ne doit ni recouper ni limiter ces efforts multiples et variés. De plus, il doit tenir compte de ses répercussions possibles sur les plans et les priorités des établissements d'enseignement. Compte tenu de ces impératifs, deux raisons principales sous-tendent la nécessité d'une approche pancanadienne :

- Premièrement, le pays (plutôt que l'établissement ou encore la province ou le territoire) est de la plus haute importance dans l'esprit des gens quand vient le temps de choisir une destination d'études internationales. Les provinces, les territoires et les établissements dont les efforts ne tirent pas parti de la promotion du Canada comme destination seront désavantagés par rapport aux concurrents qui font la promotion de leur pays. Inversement, les efforts concertés de promotion du Canada appuieront considérablement les initiatives individuelles des provinces, des territoires et des établissements.

... le temps est venu d'agir de façon plus concertée pour promouvoir sur la scène internationale l'éducation au Canada comme premier choix pour la poursuite d'études.

¹⁴ En prévision de la Deuxième Consultation à haut niveau sur une coopération en éducation entre les provinces et les territoires du Canada et la République populaire de Chine, les fonctionnaires chinois ont demandé aux ministres de l'Éducation de parler du nombre de Canadiennes et de Canadiens qui étudient en Chine et ont mentionné, à titre de comparaison, l'engagement pris en 2009 par M. Barack Obama, président des États-Unis, à l'égard du président chinois d'envoyer plus d'Américaines et d'Américains étudier en Chine.



- Deuxièmement, l'éducation internationale met en jeu des services et une infrastructure qui ont trait à l'éducation, l'immigration, la promotion du commerce international et les affaires étrangères. Le degré de coopération fédérale-provinciale/territoriale nécessaire à un plan de promotion efficace et cohérent sera grandement facilité par l'élaboration par les provinces et les territoires de positions et d'approches pancanadiennes.

Le plan d'action pancanadien ciblera les activités qui sont susceptibles d'être accomplies plus efficacement par l'entremise d'une coopération entre les instances et qui ajoutent de la valeur aux initiatives des provinces, des territoires et des établissements, sans pour autant les recouper ni les limiter. Il ciblera également les mesures qui peuvent profiter à tous les secteurs de l'éducation et à toutes les instances.

G. ACTIONS PROPOSÉES

Les aboutissements prévus d'un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale sont :

- une hausse des effectifs étudiants internationaux au Canada;
- une plus grande part du marché des étudiantes et étudiants internationaux;
- un plus grand nombre de possibilités pour les Canadiennes et Canadiens d'étudier à l'étranger;
- un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui demandent le statut de résident permanent au Canada après leurs études.

Pour y arriver, le plan propose diverses mesures qui visent à appuyer cinq objectifs précis.

Objectif 1 – Accroître la compétitivité du Canada sur le marché international grâce à la promotion de l'image de marque Education au/in Canada et à l'élaboration d'une identité mondiale qui témoigne de la valeur des possibilités éducationnelles offertes au Canada.

Actions – Les ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation travailleront avec le MAECI, leur partenaire de l'image de marque Education au/in Canada, pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à accroître la présence de l'image de marque sur les marchés étrangers et à promouvoir son message sur la qualité des possibilités éducationnelles offertes au Canada. Cette stratégie devrait comporter les éléments suivants :

1. Elle devrait offrir des services d'*approche directe* aux étudiantes et étudiants potentiels et à leurs familles, ou bien offrir du financement pour les provinces et les territoires qui offrent déjà ces services, notamment grâce à un personnel qualifié en poste dans les bureaux de l'image de marque Education au/in Canada situés aux endroits stratégiques dans les marchés clés. Ces bureaux doivent être plus accessibles aux étudiantes et étudiants que les ambassades et les consulats (tant par leur emplacement que par la disponibilité de leur personnel) et offrir de l'information et des conseils sur les possibilités éducationnelles, le statut et les équivalences des diplômes et des grades canadiens, les visas, les autres règlements, les possibilités d'emploi et l'immigration. Leur personnel peut également fournir une aide sur place aux gouvernements et aux établissements d'enseignement du Canada.

2. Elle devrait prévoir la mise en œuvre d'une *stratégie de publicité* dans les marchés étrangers clés, en complément des campagnes menées individuellement par les instances et les établissements d'enseignement. Cette stratégie de publicité comporterait, entre autres choses, de la publicité gratuite et achetée et des événements de diffusion de l'information destinés aux éducatrices et éducateurs étrangers ainsi qu'aux étudiantes et étudiants et à leurs familles.
3. Elle devrait fournir à l'image de marque une *présence accrue sur le Web* en utilisant efficacement les technologies de l'information et les médias sociaux, de sorte qu'il soit plus facile aux étudiantes et étudiants de consulter l'information sur l'éducation offerte par les divers gouvernements, établissements, agences et associations au Canada.
4. Elle devrait fournir à l'image de marque une visibilité plus grande et plus cohérente à un éventail d'*événements commerciaux internationaux sur l'éducation* et aux conférences connexes sur l'éducation internationale. Elle pourrait par exemple assurer la présence de conférencières et conférenciers réputés chargés de parler directement des possibilités éducationnelles offertes au Canada.

Objectif 2 – Renforcer l'efficacité et la transparence des processus auxquels doivent se soumettre les étudiantes et étudiants internationaux pour obtenir les permis nécessaires pour voyager et étudier au Canada et y demeurer après l'obtention de leur diplôme.

Actions – Les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration continueront d'œuvrer de concert avec leur homologue fédéral afin de définir et d'éliminer les obstacles au recrutement et au maintien des effectifs étudiants internationaux, y compris les goulots d'étranglement qui existent au sein du système de traitement des visas. En particulier, les ministres :

1. travailleront avec CIC et d'autres partenaires pour renforcer l'intégrité, l'efficacité et la transparence du Programme des étudiants internationaux et d'autres initiatives en matière d'immigration qui touchent les étudiantes et étudiants étrangers, et veilleront ainsi à ce que ces efforts fassent de l'éducation au Canada une option encore plus séduisante aux yeux des étudiantes et étudiants internationaux.
2. travailleront avec CIC pour explorer des façons de faciliter le traitement des visas dans les marchés clés, en faisant fond sur la réussite du Programme des partenaires étudiants.

3. travailleront dans le cadre des processus décisionnels déjà en place concernant les paliers d'immigration ce qui pourrait inclure de collaborer avec CIC pour veiller à ce que les niveaux annuels d'immigration prévus prennent en compte les étudiantes et étudiants qui souhaitent rester de façon permanente au Canada.
4. élargiront les possibilités de travail hors campus et après l'obtention du diplôme pour les étudiantes et étudiants internationaux, en s'appuyant sur les initiatives et les projets pilotes fructueux.

Objectif 3 – Protéger et améliorer la réputation du Canada en tant que fournisseur de possibilités éducationnelles de haute qualité.

Actions – Les actions suivantes sont proposées :

1. *Sondage pancanadien sur l'expérience des étudiantes et étudiants internationaux* – Le CMEC élaborera, d'ici 2012, un sondage périodique auprès des étudiantes et étudiants internationaux au Canada sur leur niveau de satisfaction en ce qui concerne leurs études, leur situation financière, leur perception quant à leur sécurité, leur qualité de vie ainsi que leurs plans en ce qui a trait à la poursuite de leurs études, leur emploi et leur pays de résidence après l'obtention de leur diplôme. Ces renseignements de portée pancanadienne aideront les fournisseurs d'éducation au Canada à comprendre le marché et leur clientèle et à mettre en œuvre les mesures adéquates pour mieux la servir. Ils permettront en outre aux ministres de l'Éducation de s'assurer que la qualité de l'expérience des étudiantes et étudiants internationaux se maintienne ou s'améliore au fil du temps, et aux ministres de l'Immigration de mieux comprendre les facteurs qui affectent le maintien au Canada des cerveaux étrangers les plus compétents. Pour éviter tout chevauchement, le sondage prendra appui sur les enquêtes effectuées dans les provinces, les territoires et les établissements et complètera ces enquêtes.
2. *Communication au sujet de l'assurance de la qualité au Canada* – D'ici 2012, le CMEC mettra au point du matériel de communication qui, dans un langage s'adressant à un public international, traitera de la nature des régimes canadiens d'assurance de la qualité et des mesures prises pour veiller à ce que les écoles, les instituts, les collèges et les universités au Canada dispensent une éducation de haute qualité. Ces ressources s'appuieront sur l'information déjà élaborée par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). Elles seront disponibles en plusieurs langues sur le Web et en version imprimée et pourront être utilisées dans le cadre d'activités promotionnelles entreprises dans d'autres pays.

Les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration continueront d'œuvrer de concert avec leur homologue fédéral afin de définir et d'éliminer les obstacles au recrutement et au maintien des effectifs étudiants internationaux.



3. *Mise en commun des pratiques pour améliorer la qualité et garantir la sécurité* – Les provinces et les territoires continueront de collaborer en vue de la mise en commun de renseignements sur les principales pratiques canadiennes et internationales pour soutenir les étudiantes et étudiants internationaux et garantir que leur expérience éducationnelle au Canada soit positive. Il s’agira, entre autres, de pratiques concernant la réduction des risques éventuels, tels que les renseignements concernant les règlements qui s’appliquent aux programmes d’accueil, le recours à des agentes et agents de recrutement et l’orientation des programmes pour les étudiantes et étudiants internationaux.
4. *Maintien de l’intégrité des programmes* – Les ministres provinciaux et territoriaux de l’Immigration collaboreront avec CIC afin de trouver un équilibre entre la nécessité d’empêcher les entrées frauduleuses au Canada et la nécessité d’éliminer les obstacles à l’obtention des autorisations de séjour pour les étudiantes et étudiants internationaux légitimes.

Objectif 4 – Offrir aux fournisseurs d’éducation les données et l’information nécessaires pour qu’ils puissent répondre aux besoins de leur clientèle, réagir à l’évolution des marchés et évaluer l’accroissement du nombre d’étudiantes et d’étudiants internationaux qui suivent leurs études et obtiennent leur diplôme.

Actions – Pour aider les fournisseurs d’éducation à élaborer et à adapter les stratégies en fonction des données et des renseignements sur le marché, les ministres de l’Éducation collaboreront par l’entremise du CMEC et avec le MAECI afin :

1. de fournir de l’*information commerciale* – au sujet des faits nouveaux et des activités clés dans les marchés prioritaires – et d’offrir un appui aux responsables des gouvernements et aux établissements d’enseignement au Canada pour leur permettre de réagir plus rapidement et d’adapter leurs activités de promotion;
2. d’effectuer régulièrement des *études de marché* afin de mieux comprendre les désirs et les priorités des éventuelles étudiantes et éventuels étudiants internationaux et de leurs familles, de déterminer la raison pour laquelle ils choisissent ou non le Canada comme destination et de tester la reconnaissance et la résonance de l’image de marque du Canada et de son message;

3. de consolider les *sources de données* pancanadiennes sur les effectifs et l'obtention du diplôme, telles que le Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP), administré par Statistique Canada et financé par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Bien que les provinces et les territoires aient financé l'infrastructure qui permet aux collèges et aux universités de communiquer cette information à Statistique Canada, le financement provenant de RHDC n'est plus garanti au-delà de 2010-2011. Les provinces et les territoires collaboreront par l'entremise du CMEC et du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) en vue de faire savoir à RHDC qu'il est important que le SIEP reçoive un financement adéquat et durable pour que les données sur les effectifs et l'obtention du diplôme chez les étudiantes et étudiants internationaux puissent être communiquées annuellement dans le cadre du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE).

Objectif 5 – Offrir davantage de possibilités d'études à l'étranger aux étudiantes et étudiants canadiens.

Actions – Les ministres de l'Éducation élaboreront de concert avec les établissements d'enseignement des stratégies et des programmes visant à encourager un nombre plus important de Canadiennes et de Canadiens à étudier à l'étranger. Diverses mesures pourraient être prises, dont les suivantes :

1. Dresser des plans que les instances pourraient utiliser afin de faire augmenter de façon marquée d'ici 10 ans le nombre de personnes qui poursuivent des études postsecondaires à l'étranger. Ces plans traiteront des obstacles actuels à la mobilité internationale des étudiantes et étudiants, y compris au chapitre du financement, des compétences linguistiques et de la reconnaissance des crédits. La mise en vigueur de ces plans permettra aux ministres et aux chefs des établissements d'enseignement de faire passer le message selon lequel une expérience éducative internationale fait de plus en plus partie intégrante des compétences de base attendues des diplômées et diplômés canadiens au XXI^e siècle.
2. Tisser un réseau de Canadiennes et de Canadiens qui vivent, étudient et travaillent à l'étranger et qui peuvent servir d'ambassadrices et d'ambassadeurs de la mobilité étudiante internationale.
3. Proposer des mesures visant l'accroissement du nombre de Canadiennes et de Canadiens qui étudient en Chine, dans le contexte de la Deuxième Consultation à haut niveau sur une coopération en éducation entre les provinces et les territoires du Canada et la République populaire de Chine, d'une façon qui convient à chaque province et à chaque territoire.

H. CONCLUSION

Les provinces et les territoires se livrent déjà à des activités visant à mettre en œuvre certains éléments du plan d'action, dans les limites du financement disponible. Les ministères provinciaux et territoriaux de l'Immigration, en consultation avec les ministères de l'Éducation, collaborent avec CIC en vue de rehausser l'intégrité du Programme des étudiants internationaux. La promotion de la qualité de l'éducation au Canada et le renforcement des indicateurs relatifs aux effectifs et à l'obtention du diplôme figurent tous deux parmi les domaines d'activité actuels du CMEC. Les provinces et les territoires seront fortement représentés à la conférence annuelle et à l'exposition de l'*Association of International Educators – NAFSA* (association des éducatrices et éducateurs internationaux) à Vancouver, au printemps 2011, et à la Deuxième Consultation à haut niveau sur une coopération en éducation entre les provinces et les territoires du Canada et la République populaire de Chine, qui aura lieu à Beijing le 20 juin 2011.

Il faudra que la discussion sur le financement et la mise en œuvre des activités proposées dans le présent plan d'action tienne compte du fait que les instances sont toutes à l'heure actuelle confrontées à des restrictions budgétaires. Les coûts des actions décrites ci-dessus ont fait l'objet d'un travail préliminaire d'évaluation, et ces actions pourraient être mises en œuvre dans le cadre des phases d'investissement.

Le coût des mesures visant spécifiquement l'efficacité et la transparence des programmes d'immigration n'a pas été établi. Ces mesures doivent être prises dans le cadre d'un travail de consultation avec CIC car les coûts associés seraient dans une large mesure pris en charge par le gouvernement fédéral (ou dans le cadre d'arrangements entre le gouvernement fédéral et les instances).

Bien qu'il ne soit pas recommandé que les gouvernements provinciaux et territoriaux se fondent exclusivement sur l'issue des décisions fédérales quant au financement, les paramètres du financement du gouvernement fédéral doivent demeurer souples de sorte que les nouveaux fonds puissent être affectés en fonction des priorités que les provinces et les territoires ont établies dans le plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale et de manière à appuyer leurs initiatives.

Il convient de noter que la plupart des activités (à part celles qui doivent être financées exclusivement par le gouvernement fédéral, comme celles qui affectent les capacités du Programme des étudiants internationaux de CIC) pourraient être financées grâce à la mise en commun des ressources des provinces et des territoires, soit dans le cadre du financement d'une structure existante comme le CMEC, soit dans le cadre d'ententes directes de cofinancement avec le MAECI, soit dans le cadre du financement d'un autre organisme ou sous traitant. Un tel partage des coûts pour les activités communes aux différentes instances pourrait permettre de faire des économies substantielles et de renforcer la valeur des investissements. Certaines activités, comme le financement du renforcement des aides financières pour les étudiantes et étudiants canadiens souhaitant faire leurs études à l'étranger, sont des exceptions à cette règle et il est probablement préférable que chaque instance les finance séparément. Dans tous les cas, les décisions concernant la participation des provinces et des territoires seront prises au cas par cas pour déterminer si une action collective ou individuelle est la plus appropriée par rapport aux priorités provinciales et territoriales.

I. RECOMMANDATIONS

Les ministres de l'Éducation et les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration recommandent :

- que les premiers ministres acceptent les actions, les domaines d'investissement et les possibilités de coopération fédérale-provinciale/territoriale proposés précédemment comme base d'un plan d'action pancanadien pour la promotion de l'éducation internationale;
- que les ministres de l'Éducation et les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration amorcent immédiatement la mise en œuvre de ce plan, de la façon la plus exhaustive possible, dans les limites des ressources actuelles;
- que les ministres de l'Éducation et les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration continuent les discussions avec les ministres fédéraux de l'Immigration et du Commerce international dans l'optique de faire correspondre les initiatives fédérales concernant les étudiantes et étudiants internationaux aux priorités décrites dans le présent plan d'action.

APPENDICE A

Préparatifs d'une présence conjointe importante à la conférence de l'Association for International Educators (NAFSA)

Outre l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale, les premiers ministres ont convenu d'une représentation conjointe importante lors de la prochaine conférence de l'Association of International Educators – NAFSA (association des éducatrices et éducateurs internationaux), à Vancouver, en mai 2011. La présente résume les activités en cours pour répondre à la directive des premiers ministres.

La NAFSA est l'organisation de promotion de l'éducation internationale et de perfectionnement professionnel la plus importante dans son secteur d'activités. Plus de 10 000 personnes sont attendues à la conférence. Cette année, l'événement offre une possibilité extraordinaire pour mettre en vedette le Canada, le pays d'accueil.

Jusqu'à récemment, il n'y avait aucune présence unifiée et intégrée du Canada aux conférences de la NAFSA puisque chaque province avait son propre pavillon. L'élaboration de l'image de marque Education au/in Canada a servi de moteur à la création conjointe d'un pavillon canadien aux conférences de la NAFSA et lors d'autres événements du domaine de l'éducation internationale. Depuis la conception du pavillon commun en 2009, la taille de la présence canadienne unifiée a augmenté, de par le nombre de provinces participantes ainsi que de par la reconnaissance et le profil de l'image de marque.

Huit provinces¹⁵ de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), collaborent pour assurer une forte présence canadienne à la conférence de la NAFSA, à Vancouver au mois de mai prochain. Le consortium canadien a obtenu un espace d'exposition de qualité, adjacent à l'entrée principale du hall d'exposition. Le pavillon canadien sera le plus grand de la conférence, avec une surface de 325 mètres carrés¹⁶. Plus de 200 déléguées et délégués canadiens sont attendus.

Le pavillon canadien sera présenté de façon très intégrée et aura recours à l'image de marque tout en permettant aux provinces de présenter leurs propres profils au sein du même espace. Le pavillon est conçu pour faciliter les rencontres face à face et les activités de réseautage. Les établissements canadiens, tels que représentés par le groupe d'intérêt des membres canadiens, organiseront une réception pour les représentantes et représentants de la NAFSA le mercredi 1er juin. Il est prévu que les établissements canadiens accueilleront plus de 2000 déléguées et délégués à l'événement.

¹⁵ Le Québec a choisi d'être représenté indépendamment; l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas souhaité participer.

¹⁶ En comparaison, le deuxième plus important pavillon couvrira 167 mètres carrés.

Les représentantes et représentants des provinces et du MAECI continueront à se rencontrer pour peaufiner la conception du pavillon et élaborer un plan de mise en œuvre.

Plans pour une table ronde sur l'éducation internationale

En 2010, deux tables rondes sur l'éducation internationale réunissant les responsables de l'éducation internationale du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont eu lieu à Londres, Royaume-Uni. Ces tables rondes étaient axées sur des questions d'intérêt pour les responsables de l'éducation internationale, y compris l'intégrité des programmes d'éducation internationale, le bien-être des étudiantes et étudiants et le recours à des agentes et agents d'éducation.

Lors de la table ronde la plus récente tenue au mois de décembre 2010, le Canada a offert d'organiser la prochaine rencontre à Vancouver pour coïncider avec la conférence de la NAFSA. Cette table ronde sera conjointement offerte par le CMEC et le MAECI, en compagnie de l'Australie (qui a amorcé les cycles). Elle aura lieu le vendredi 3 juin 2011.



LE CONSEIL
DE LA FÉDÉRATION

Secrétariat du Conseil de la fédération
360, rue Albert, bureau 630 Ottawa (Ontario) K1R 7X7
www.conseildelafederation.ca